



Habitants
2 845 955



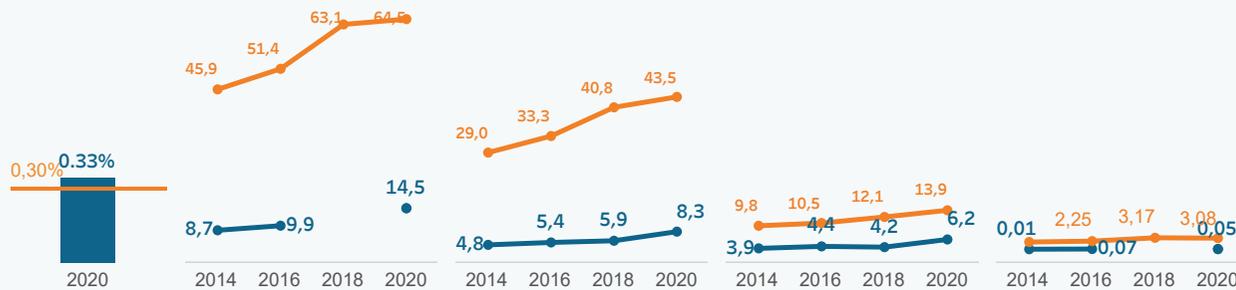
PIB
4 460 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
5 200 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire		Tribunaux		Ministère public		Aide judiciaire	
0.33% de PIB	14.5 par hab.	8.3 par hab.	6.2 par hab.	0.05 par hab.			
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08			



Budget : En 2020, l'Albanie a consacré 41 359 048 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 14,53 € par habitant (bien en dessous de la médiane CdE). Cependant, l'Albanie a augmenté le budget dédié aux tribunaux, passant de 5,9 € par habitant en 2018 à 8,3 € en 2020. Après l'approbation de la réforme de l'aide judiciaire en 2018, l'Albanie a dédié un montant plus élevé de fonds à l'aide judiciaire, mais ce budget reste inférieur à la médiane.

Professionnels de la justice

La "procédure de vérification de l'intégrité" a débuté en 2014 et a affecté le nombre de juges et de procureurs. Beaucoup d'entre eux ont en effet été licenciés ou ont pris volontairement leur retraite. En 2020, le nombre de juges en Albanie pour 100 000 habitants (10,8) est nettement inférieur à la médiane du CdE. Le faible nombre de juges est particulièrement visible en 3ème instance, où 13 postes sur 17 restaient à pourvoir. La proportion des femmes parmi les procureurs, les présidents de tribunaux et les chefs de ministères publics est restée modeste.

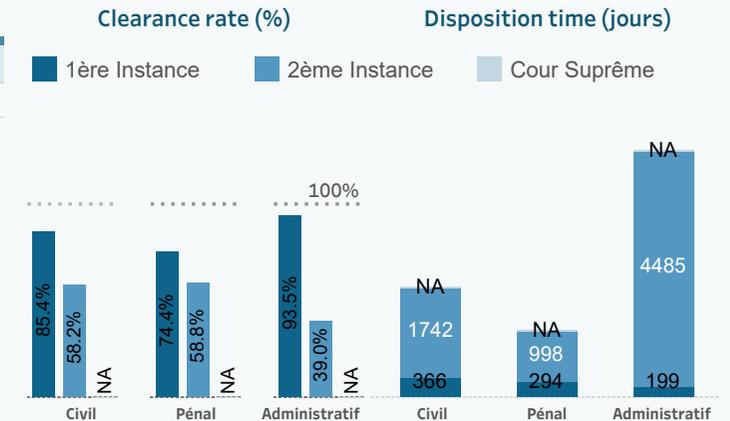
Aide judiciaire

Comme déjà mentionné, suite à l'approbation de la loi sur l'aide judiciaire, le budget de l'aide judiciaire a été considérablement augmenté. La loi sur l'aide judiciaire est entrée en vigueur le 1er juin 2018. Elle prévoit un système complet d'assistance juridique et de représentation juridique gratuite devant les tribunaux, ainsi que l'exonération des frais de justice et des coûts de procédure. Cependant, le nombre d'affaires pour lesquelles une aide judiciaire a été accordée pour 100 000 habitants est resté bien en dessous de la médiane CdE.

Salaires

Le 1er janvier 2019, un nouveau régime salarial est entré en vigueur pour les juges et les procureurs et a presque doublé leurs salaires, en particulier au niveau de la première instance. En effet, le salaire des juges en début de carrière est quatre fois supérieur au salaire moyen national (la médiane CdE étant de 2 fois), tandis que leur salaire au niveau de la plus haute instance est près de 5 fois supérieur au salaire moyen national (la médiane CdE étant de 4,5).

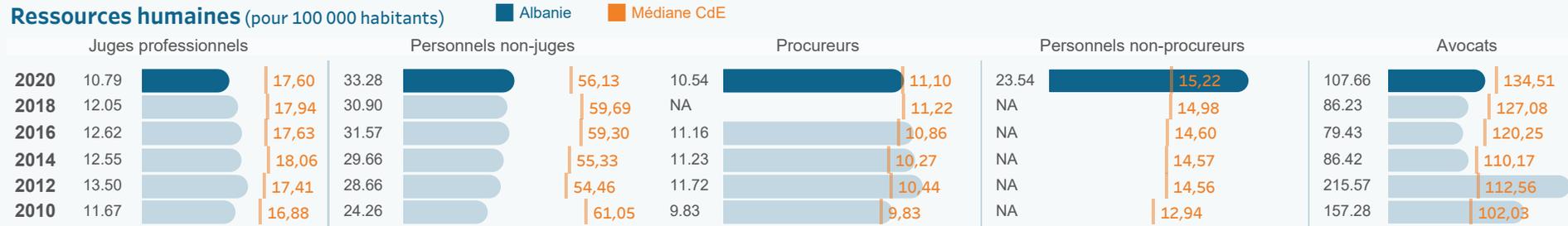
Efficacité



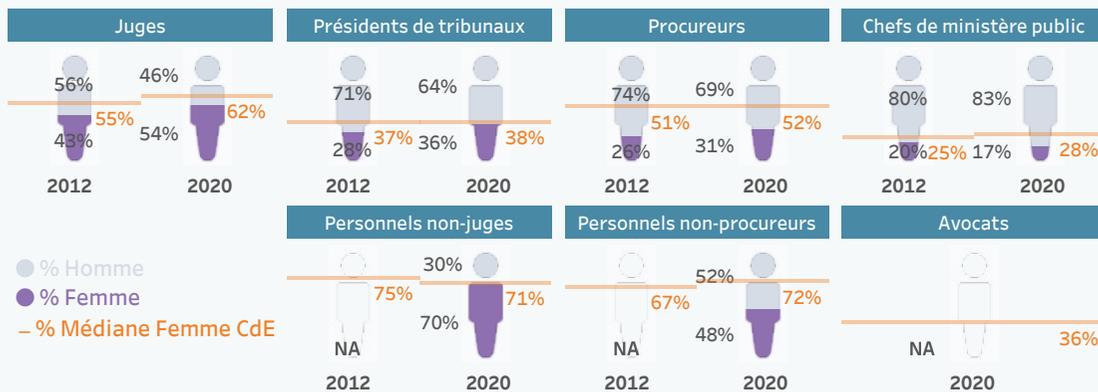
Efficacité : En 2020, les tribunaux de 1ère instance sont apparus nettement plus efficaces que ceux de 2ème instance. Le DT est extrêmement élevé, surtout pour les affaires civiles et commerciales contentieuses (1 742 jours en 2ème instance) et pour les affaires administratives (4 485 jours en 2ème instance). La situation est meilleure en 1ère instance, avec 199 jours pour les affaires administratives et 366 jours pour les affaires civiles et commerciales contentieuses.

En Albanie, la "procédure de vérification de l'intégrité" (vetting procedure) a affecté non seulement le nombre de professionnels, mais aussi le Clearance Rate (CR) et la durée des procédures (surtout en 2ème et 3ème instance, où de nombreux juges ont été licenciés ou ont pris volontairement leur retraite). Ainsi, les juges n'ont pas été en mesure de faire face à l'afflux d'affaires et le CR est resté inférieur à 100 % en 2019 et 2020. En particulier, le CR pour les affaires de 2ème instance en 2020 est bien inférieur à 100 %.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



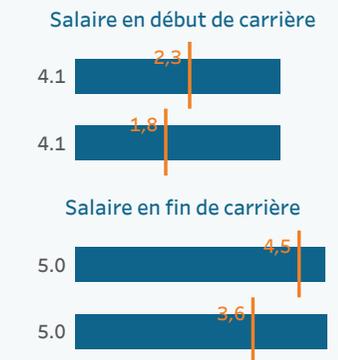
Parité



Salaires bruts absolus

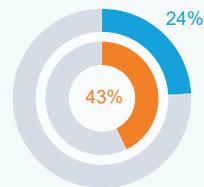


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

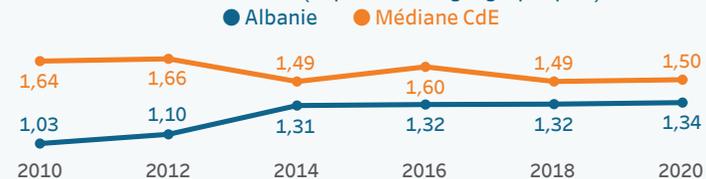
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Albanie	Médiane CdE
Taux de déploiement	4.6	4.6	6,5
Communication avec les tribunaux	Civil	3.66	6,6
	Pénal	3.77	5,7
	Administratif	3.66	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	0.14	6,1
	Pénal	0.14	4,1
	Administratif	0.14	5,0
Aide à la décision	Civil	8.87	7,3
	Pénal	8.87	7,3
	Administratif	8.87	7,4

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

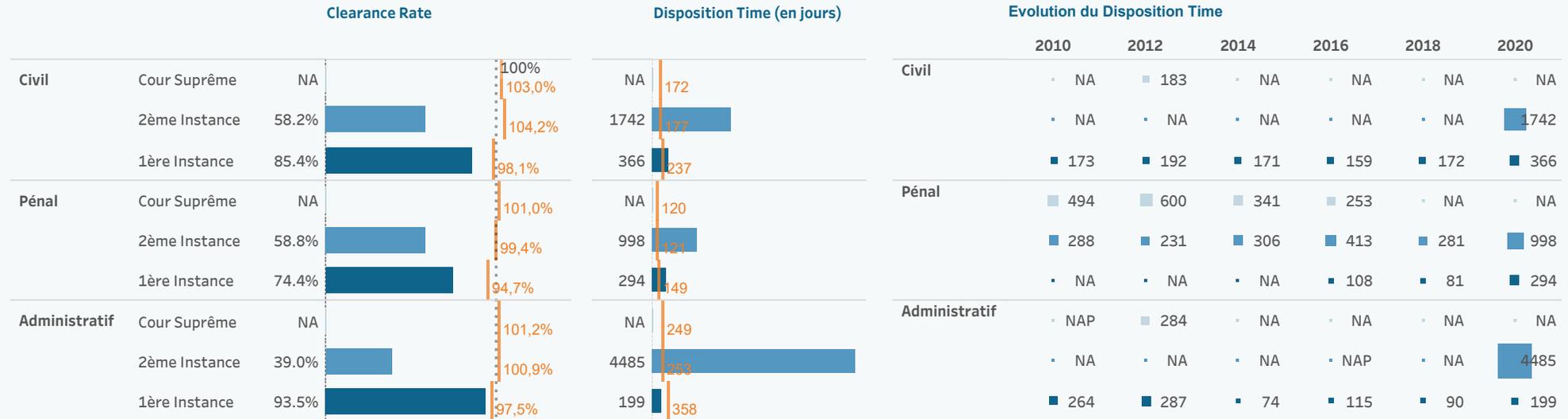
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

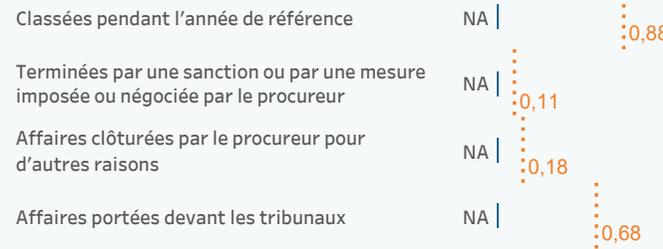


Ministère public

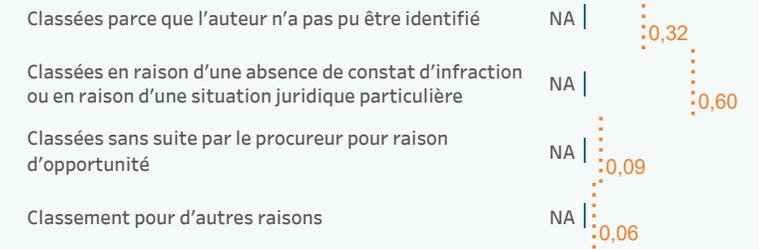
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.qbz.gov.al

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<http://www.gjykataelarte.gov.al>

3 - Informations sur le système judiciaire

<http://gjykata.gov.al>